



*L. Odeur*  
*1862*

Mairie de Trilbardou

REGISTRE

Contenant *Deux* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la Commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année 1862.

A Meaux, le *vingt* Décembre mil huit cent soixante et un.

*L. Odeur*  
*Juge*

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>  
Acte de  
Naissance  
de  
Louis Adrien  
Rain  
8 Janvier

Le *deux* mil huit cent soixante et un,  
*deux* mil huit cent soixante et un, le *vingt* Janvier, cinq heures du soir, devant nous, *M. Odeur*, Juge de Paix, et officier public de l'état civil de la Commune de Trilbardou, est comparu *Louis Germain Rain*, âgé de *vingt* huit ans, *Jacquin*, demeurant à *Mesty, Canton de Claye-Souilly*; lequel nous a déclaré que

Ce jour'hui, à quatre heures du Matin,  
il lui est né au domicile de son père,  
Jean Baptiste Raim, une enfant  
qu'il nous présente, et que nous  
reconnaissons être de sexe féminin,  
et à laquelle il a donné le Prénome  
de Louise Adrienne, laquelle enfant il a  
eu de son légitime Mariage, avec  
le Sieur Adrienne Laines, âgé de vingt  
huit ans, cuisinier, demeurant au  
Nesby, avec son Mari; Lesdits  
présentation et Déclaration nous ont été  
faites en présence de Alfred Didier  
Raim, âgé de vingt neuf ans, manoeuvre  
fils de Déclarant, et de Joseph  
Raim, âgé de vingt sept ans,  
Bouclier, Châssin Germain Des Déclarant  
tous deux Mineurs majeurs demeurant à  
Crillbarrou; Lesquels ont ainsi que le  
père de l'enfant comparant et Déclarant,  
signé avec nous le présent acte de  
Naissance, après lecture faite.

En présence de  
Monsieur le Maire de la Commune de Crillbarrou.

N. 2.

Acte de  
Mariage  
Entre

Un mil huit cent soixante deux, le  
Lundi trois Mars, Dix heures du Matin;  
Passexon nous Monsieur Adolphe De Liguine  
Maire de la Commune de Crillbarrou, et officier  
public de l'Etat Civil, soussigné publiquement  
dans la Maison Commune, Auguste Bouvier,



Auguste Bouvier,

et  
Lontine honnaire

Charpentier.

à Paris.

2  
âgé de vingt trois ans en demi, Jadinier, né  
à Riegy, Canton de Riezy, Département de  
La Côte d'Or demeurant de fait depuis plus de six  
mois, à Crillbarrou, et de droit à Douppome,  
Canton de Lagny, Seine et Marne, filz  
majeur de Monsieur Henry Auguste  
Bouvier, et de Madame Marie Antoinette  
Davelle, âgée de cinquante six ans,  
Madame veuve, demeurant au  
Douppome, laquelle est présente en personne, nous a  
Déclaré Consentir au présent Mariage, d'une  
part. Et Lontine honnaire Charpentier,  
âgée de vingt un ans, veuve de Monsieur  
Madame veuve, née en demeurant à Crillbarrou, filz majeure  
de Monsieur Charpentier, âgé de quarante  
huit ans, sereno de Long, et de Marie  
Antoinette Marie, âgée de cinquante un  
ans, sans Profession, demeurant ensemble  
à Crillbarrou, lesquels aussi ici présents  
en personne, nous ont Déclaré Consentir  
au présent Mariage d'autre part. Lesquels  
en ce dessus Constaté, ainsi qu'il résulte  
des Actes de Naissance et de l'exposé  
et de l'exposé, ainsi que l'acte de Déclaration  
père de l'exposé, qui nous ont été produits,  
et que nous avons sous les yeux;  
lesquels après avoir été paradosés  
pas nous, et pas les parties précédentes,  
Resteront annexés au présent acte.  
Lesquels nous ont réciproquement  
à la célébration du Mariage projeté entre  
eux, et dans Les Publications sur.

été faites tant en notre Mairie qu'en celle de Pomponne, Savoir, Les Dimanches, neuf et seize février, Dernier, à l'heure de Midi, d'après un Certificat délivré par Pomponne, en date du vingt trois février, aussi Dernier, en Lettres; lequel après avoir été aussi paraphé par nous, et par la partie produisante, restera annexé au présent acte. Aucune opposition au dit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné Lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, aussi que du Chapitre six du Code Civil relatif au Mariage; avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme; Chacun d'eux ayant répondu affirmativement, avons déclaré au nom de la loi, que le Sieur Auguste Bourvier, en la Demeure de Leantine Bourvier Charpentier, étant unis en Mariage. D'après la loi du dix juillet mil huit cent cinquante, nous avons interpellé les deux futurs époux, ainsi que les personnes précitées autorisant le présent Mariage, à nous déclarer s'il y avait eu fin, entre eux, un Contrat de Mariage; lesquels nous ont tous attesté qu'il n'en avait pas été fait. De quoi avons dressé l'acte sus le Champ, en présence de Compagnon Poudrier, âgé de soixante cinq ans, Mariageux, demeurant à Pomponne, beau père de l'époux; de



N<sup>o</sup> 3.  
Acte de  
Naissance  
de  
Emile  
Germain.  
L'An

Francis Chartonague Bourvier, âgé de vingt sept ans, Vigneron, demeurant à Saint, Eribault; Cantou de Lamy, fleur de L'époux; de Jean Baptiste Jean Martin, âgé de cinquante trois ans, Maître maçon, oncle maternel de l'époux; de Louis Emile Charpentier, âgé de vingt cinq ans, Mariageux, frère de l'époux, tous deux demeurant à Villardou, et tous quatre témoins mariages; lesquels ont ainsi que les parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après lecture faite, excepté le mien de l'époux qui nous a déclaré ne savoir signer. L' H Charpentier

Bourvier et Charpentier  
mariages  
Bourvier  
Bourvier  
Charpentier  
L' H Charpentier

L'An mil huit cent soixante deux,  
Le six Mars, trois heures du Matin; Par devant nous Adolphe Delagrèze, Maire et officier public de l'état civil de la Commune de Villardou, en Compagnie de Sieur Louis Germain Germain, âgé de trente cinq ans, Mariageux, demeurant à Villardou; lequel nous a déclaré qu'il tient à trois heures du soir, il lui est né en son Domicile, un enfant qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être le fils de M. et de M. Emile; lequel enfant il a en sa

son légitime Mariage, avec Louise Alexandrine  
 Méliard, âgée de vingt ans, journalière  
 demeurant à Trilbardou avec son mari; Lesdites  
 présentations et Déclaration nous ont été faites en  
 présence de Benigne Widard, Gardechamp,  
 âgé de trente quatre ans, Douvrier, et  
 Charles Hippolyte Dubois, âgé de quarante  
 trois ans, Marchand Epicier, tous deux  
 témoins majeurs demeurant à Trilbardou, en  
 proche voisinie du Déclarant; desquels un  
 aussi que le puc de l'enfant Comparant et Déclarant,  
 signé avec nous le présent acte de Naissance,  
 après lecture faite. / s. / P. B. Gardechamp

Le Doyen *Guibert*  
 Formain

N.° 4.  
 Acte de  
 Naissance  
 de  
 Léon Alexandre  
 Bouvier.  
 17 Mars.  
 Le Doyen mil huit cent soixante deux, de  
 dix huit Mars, onze heures du matin; par  
 devant nous Adolphe Dediguière, Maire et  
 officier public de La Ville civil de la Commune  
 de Trilbardou, est Comparant Louis Eugène  
 Duvrier, âgé de trente six ans, Douvrier,  
 demeurant à Trilbardou; lequel nous a déclaré  
 qu'il a eu un enfant du sexe, il lui  
 est né en son domicile, un enfant qu'il  
 nous présente, et qui nous reconnaissent  
 être du sexe Masculin, et auquel il  
 a donné les Prénoms de Léon  
 Alexandre; lequel enfant il a eu de  
 son légitime Mariage, avec Marie  
 Geneviève Lucine Welland, âgée de  
 trente quatre ans, sans Profession, demeurant  
 à Trilbardou avec son mari; Lesdites

Le acte en date du 16 février 1901  
 énoncé ci-dessus est le mariage de Meaux, Bouvier  
 Léon Alexandre avec la naissance  
 et constaté dans l'acte et constaté  
 Contracté mariage, avec Michel Delaport  
 dont mention faite par nous, Officier  
 de l'état civil le 8 Mars 1901.  
 Eug. Keller



présentations et Déclaration nous ont été faites  
 en présence de Jean Louis Gastin, âgé  
 de quarante Cinq ans, Paroissien, et  
 Calice Hume, Fleurot, âgé de cinquante  
 neuf ans, Propriétaire, tous deux témoins  
 majeurs demeurant à Trilbardou, en  
 proche voisinie du Déclarant; desquels ont  
 signé avec nous le présent acte, après  
 lecture faite, excepté le puc de l'enfant  
 Comparant et Déclarant qui nous a déclaré  
 de nouveau ne savoir signer.

Gastin Fleurot  
 Doyen

N.° 5.  
 Acte de  
 Naissance  
 de  
 Lydie Alexandrine  
 Marié.  
 18 Mars.  
 Approuvé le monde Louis  
 Duvrier mil  
 18 Mars  
 Formain  
 Gastin  
 Doyen  
 5  
 Le Doyen mil huit cent soixante deux,  
 le vingt quatre Mars quatre heures du  
 soir; par devant nous Adolphe Dediguière,  
 Maire et officier public de La Ville civil de  
 La Commune de Trilbardou, est Comparant Louis  
 Victor Alexandrine Benigne Marsal, âgé de  
 quarante ans, Menuisier, demeurant à Trilbardou;  
 lequel nous a déclaré que ce jour d'hui à onze  
 heures du matin, il lui est né en son  
 domicile une enfant qu'il nous présente,  
 et que nous reconnaissons être du sexe  
 féminin, et à laquelle il a donné les  
 Prénoms de Lydie Alexandrine; laquelle  
 enfant il a eu de son légitime Mariage, avec  
 Delie Désirée Duvrier, âgée de trente  
 trois ans, sans Profession, demeurant à  
 Trilbardou avec son mari; Lesdites  
 présentations et Déclaration nous ont été faites  
 en présence de Jules Ernest Seguin

âgé de treize ans, boulevard, en Jean  
Louis Gastin, âgé de quarante cinq ans,  
Charon, tous deux témoins majeurs demeurant  
à Brillardon, en proche voisin du Déclarant ;  
Lequel ou aussi que le père de l'enfant  
Comparant et Déclarant, signé avec nous  
le présent acte de Naissance, après lecture faite.

V. S. A. M. A. R. R.  
Pastor, Germain  
V. S. A. M. A. R. R.

N.º 6.

Acte de  
Décès

de  
Eléonore Melanie  
Duriquet.

16 Avril.

Nous mil bien eul soixante Deux, le  
dix Avril, Cinq heures du soir ; par devant  
nous Adolphe Deliquiere, Maire en officier  
public de l'Etat civil de la Commune de  
Brillardon ; sans Comparant Jean Pierre Rame  
âgé de cinquante trois ans, Manuvrier, et  
Médard Dautan âgé de cinquante ans,  
aussi Manuvrier tous deux témoins majeurs  
demeurant à Brillardon, en proche voisins  
de la défunte ci après nommée ; lesquels  
nous ont déclaré que Eléonore Melanie  
Duriquet, âgée de quatre vingt trois ans,  
sans Profession, ne se demeurant à Brillardon,  
fille des défunts Claude Ambroise Duriquet,  
et Marie Elisabeth Joux, et veuve de  
Antoine Jacques Véguin décédé à  
Brillardon le vingt six Décembre mil huit  
Cent cinquante un, est décédée au même lieu  
au domicile de sa fille Helene Melanie Véguin,  
aujourd'hui, à deux heures du soir ;  
et après nous être assuré de Décès,  
avons dressé le présent acte, que



N.º 7.

Acte de  
Décès

de  
Alexandre Hippolyte  
Charbon.

19 Mai.

les Déclarants ont signé avec nous,  
après lecture faite.

Anton Grain  
M. Desjournes

Nous mil bien eul soixante Deux, le  
dix neuf Mai, deux heures du soir ; par  
devant nous Adolphe Deliquiere, Maire en  
officier public de l'Etat civil de la Commune  
de Brillardon ; sans Comparant Julien  
Alexandre Charbon, âgé de vingt trois ans,  
Manuvrier, et François Alexandre Paudoccal, âgé  
de quarante deux ans, Institutur, tous deux  
témoins majeurs demeurant à Brillardon ; le  
premier père, et le second proche voisin du  
Défunt ci après nommé ; lesquels nous ont  
déclaré que Alexandre Hippolyte Charbon,  
âgé de deux ans quatre mois, sans Profession,  
né à Charmetray de ce même Canton, demeurant à  
Brillardon ; fils de Julien Alexandre Charbon,  
premier témoin ci dessus nommé, et de Julie  
McLayot, âgée de vingt sept ans, sans  
Profession, demeurant à Brillardon, avec son mari,  
est décédé au même lieu, au domicile de son  
père et mère, aujourd'hui à six heures en  
demi du matin ; et après nous être assuré  
du Décès, avons dressé le présent acte, que  
le second témoin a seul signé avec nous après  
lecture faite. Le premier témoin, père du  
défunt desormais, nous a déclaré en faveur signés.

A. Paudoccal  
M. Desjournes

N<sup>o</sup>. 8.Acte de  
Naissancede  
Alexandre Joseph  
Loyer.2<sup>e</sup> Mai+ à l'exception du  
Approuvé le remarié,  
et après motifs et motifs  
mets, en présence act.

F. Desgignies

Baillou

F. Desgignies

Par un huit cent soixante deux, Le  
Dix-sept Mai, Sept heures du Matin; par  
devant nous Apollon Dedignies, Maire en  
office public de l'Etat Civil de la Commune  
de Crilbaron; est Comparu Louis Joseph  
Loyer, âgé de huit ans, Né à Crilbaron,  
demeurant à Crilbaron, lequel nous a déclaré  
qu'il est le fils légitime de son père, il lui est  
né en son domicile au Crilbaron, qu'il nous  
présente, et que nous reconnaissons être  
de son père, M. Joseph Loyer, et de sa mère, M<sup>lle</sup>  
Marie Anne de Alexandre Joseph,  
lequel enfant, il a eu de son légitime mariage  
avec Marguerite Armande Douhet, âgée de  
huit ans, sans Profession, demeurant  
à Crilbaron avec son mari; ledite  
présentation et déclaration nous ont été faite  
en présence de François Alexandre Baillou  
âgé de quarante deux ans, Notaire, et  
Christian Paul Henri Baillou, âgé de  
huit ans, Charretier, tous deux  
témoins majeurs demeurant à Crilbaron,  
et proches voisins du déclarant; lesquels  
ont signé avec nous le présent  
acte de Naissance, après lecture faite.  
Le père de l'enfant Comparant, nous a déclaré  
en faveur Signer.

Baillou

F. Desgignies

N<sup>o</sup>. 9.Acte de  
NaissanceCharles Auguste  
Richard

8 Juin.

+ et proches voisins  
Guillaume Dubois Baillou  
Approuvé le remarié

Nain affréd

Richard Auguste

F. Desgignies

N<sup>o</sup>. 10.Acte de  
Naissance de  
Marie Olympie  
Garnignol.

8 Juin.

Par un huit cent soixante deux, Le

huit Juin, Sept heures du Matin; par  
devant nous Apollon Dedignies, Maire en  
office public de l'Etat Civil de la Commune  
de Crilbaron; est Comparu Marguerite  
Dubois, âgée de quatre ans, Né à Crilbaron,  
demeurant à Crilbaron, lequel nous a déclaré  
qu'il est né en son domicile  
au Crilbaron, qu'il nous présente, et que nous  
reconnaissons être de son père, M. Joseph  
Loyer, et de sa mère, M<sup>lle</sup> Marie Anne de  
Alexandre Joseph, lequel enfant, il a eu de son  
légitime mariage avec Marguerite Armande  
Douhet, âgée de huit ans, sans Profession,  
demeurant à Crilbaron avec son mari; ledite  
présentation et déclaration nous ont été  
faites en présence de Alfred Desiré  
Baillou, âgé de quatre ans, M. Baillou, et  
Auguste Richard, âgé de huit ans, es-  
sant témoins majeurs demeurant à Crilbaron; Lesquels ont  
à l'exception du père de l'enfant Comparant en  
déclarant, signé avec nous le présent acte de  
Naissance, après lecture faite. Le père de l'enfant  
Comparant, nous a déclaré en faveur Signer.

F. Desgignies

Par un huit cent soixante deux, Le  
huit Juin, Dix heures du Matin; par  
devant nous Apollon Dedignies, Maire  
en office public de l'Etat Civil de la Commune  
de Crilbaron; est Comparu Auguste  
Garnignol, âgé de quatre ans, Bourrelier,

Demourant à Trilbardou, lequel nous a déclaré que le jour d'hui à deux heures de l'après-midi, il lui est né en son domicile une Enfant, qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être du sexe féminin, et à laquelle il a donné les Prénoms de Marie Olympie; Laquelle enfant il a en de son légitime Mariage, avec Louise Angèle Belsire, âgée de trente un ans, sans Profession, Demourant à Trilbardou avec son mari; Lesdites présentations et Déclarations nous ont été faites en présence de Christian Paul Henri Bailleu, âgé de trente sept ans, Charrier, et Michel Adolphe Prosper Fourcau, âgé de cinquante cinq ans, Bailleu Charles, tous deux hommes majeurs Demourant à Trilbardou, le premier beau frère, et le second proche voisin dudit Comparant Déclarant; Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant Comparant et Déclarant, signé avec nous le présent acte de Naissance, après Lecture faite.

*M. de Garmigney*  
*M. de Garmigney*  
*M. de Garmigney*

N<sup>o</sup>. 11.

Acte de  
 Naissance  
 d'  
 Amédée  
 Le Bon.  
 10 Juin.

Par mil huit cent soixante deux, le sixième Juin, à deux heures de l'après-midi, nous soussignés, Maire et officier public de la Mairie Civil de la Commune de Trilbardou, est Comparant Antoine Prosper Ledoy, âgé de quarante trois ans, le dernier sur le Canal de Lomoy, Demourant à la petite Villotte, près Larois, quai de Carnes, Numéro trente huit; Lequel nous a déclaré qu'il hier à onze



heures du soir, il lui est né en son Domicile lequel se trouvant en voyage, proche le pont de Canal de Lomoy, versoir de Trilbardou, un Enfant qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être du sexe Masculin, et auquel il a donné le Prénom de Amédée; lequel enfant il a en de son légitime Mariage, avec Marguerite Pécarré, âgée de quarante deux ans, sans Profession, Demourant à la petite Villotte, avec son mari; Lesdites présentations et Déclarations nous ont été faites en présence de Jules Prosper Béguin, âgé de trente un ans, boulanger, et Frédéric Victor Dubois, âgé de quarante deux ans, Marchand forain, tous deux hommes majeurs Demourant à Trilbardou, et proches voisins de la Naissance dudit enfant; Lesquels ont à l'exception du père de l'enfant Comparant et Déclarant, signé avec nous le présent acte de Naissance, après Lecture faite. Lesdits Comparant père de l'enfant, nous a déclaré ne savoir signer.

*J. de Béguin*  
*F. de Dubois*  
*M. de Garmigney*

N<sup>o</sup>. 12.

Acte de  
 Décès  
 de  
 Appointé Robin  
 Lemaire.  
 21 Juin.

Par mil huit cent soixante deux, le vingt six Juin, à six heures de l'après-midi, nous soussignés, Maire et officier public de la Mairie Civil de la Commune de Trilbardou, soussigné Jean Pierre Robin, âgé de cinquante trois ans, Marmoussier, et Médard Dautan, âgé de cinquante ans, aussi Marmoussier, tous deux hommes majeurs Demourant à Trilbardou

+ treize mois  
Approuvé le tout bon  
en deux mots rayés nuls  
M. Dautray

Heis W

M. Dautray

le premier aïeul, et le second proche voisin  
du défunt ci après nommé; Lesquels nous  
ou, Déclaré que Appolineau Pierre  
Pirart, âgé de <sup>ans</sup> ~~ans~~ <sup>vingt</sup> jours,  
né à Chambray, Canton de Clagny Souilly,  
Demourant à Hémel maye Cayon, sans  
Profession; fils de Louis François Auguste  
Pirart pasteur, et de Marie Marguerite  
Léonie Parn, demourant ensemble à Hémel,  
en l'évêché auld, Trilbardou, au domicile  
de Jean Pierre Parn son aïeul en premier  
Remon le second nommé, s'oir à sept  
heures du soir, en après nous être ajoiné  
du Déce, avons Oupré le présent acte,  
que les Déclarant ont signé avec nous  
après lecture faite.

M. Dautray

M. Dautray Heis W

**P**an mil huit cent soixante deux,  
le vingt deux Juin, quatre heures du  
soir; par devant nous Adolphe Desjardins  
Notaire en officier public de L'Etat civil  
De la Commune de Trilbardou; est Comparu  
Julie Amélie Foucain, âgé de vingt quatre  
ans, Dailleur d'habite, demourant à  
Trilbardou; Lequel nous a déclaré que  
Ce mesd'heurs, à onze heures du Matin, il  
lui est né en son domicile une enfans  
qu'il nous présente, et que nous reconnaissons  
être du sexe féminin, et à laquelle  
il a donné les Prénoms de Amélie  
Julie; laquelle enfans il a eu de son

N<sup>o</sup> 13.

Acte De  
Naissance  
de  
Amélie Julie  
Foucain,

28 Juin



legitime Marriage, avec Cécile Victoire  
Naudescal, âgé de dix neuf ans, Couturier,  
Demourant à Trilbardou avec son mari;  
Lesdites présentation, et Déclaration, nous  
en été faites en présence de Michel  
Adolphe Prosper Foucain, âgé de cinquante  
cinq ans, Tailleur d'habits, Jean François  
Alexandre Naudescal, âgé de quatorze  
deux ans, Instituteurs, tous deux témoins  
majeurs demourant à Trilbardou; le premier  
soit, et le second beau père du Déclarant;  
Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant  
Comparant et Déclarant, signé avec nous  
le présent acte après lecture faite.

Adolphe Desjardins

M. Dautray

M. Dautray

N<sup>o</sup> 14

Acte De  
Naissance  
de  
Lion Adolphe  
Milville.  
à  
Fauillet.

**P**an mil huit cent soixante deux, le  
sept Juillet, quatre heures du soir; par devant  
nous Adolphe Desjardins, Notaire en officier  
public de L'Etat civil de la Commune de  
Trilbardou; est Comparu Joseph Désiré  
Milville, âgé de trente un ans Cultivateur,  
Demourant à Trilbardou; Lequel nous a  
déclaré qu'il s'oir, à onze heures du soir,  
il lui est né en son domicile un enfans  
qu'il nous présente, et que nous  
reconnaissons être du sexe Masculin,  
et auquel il a donné Les Prénoms



De Lion Aimé, de quel enfant il  
 s'agit de son légitime Mariage, avec Hortense  
 félicité Parthy, âgée de l'vingt sept ans,  
 même Profession, que son mari, demeurant  
 avec lui, audit Trilbardou, Les Dites  
 présentations et Déclaration nous ont été  
 faites en présence de Jacob Louis  
 Chiodore Niville, âgé de cinquante quatre  
 ans, Cultivateur, père du Déclarant, et  
 David Désiré Fossard, âgé de trente cinq  
 ans, aussi Cultivateur, beau frère du dit  
 Déclarant, tous deux témoins majeurs et  
 demeurant à Nanteuil sur Meuse,  
 sans et même, lesquels ont ainsi que  
 le père de l'enfant comparant et déclarant,  
 signé avec nous le présent acte de  
 Mariage, après Lecture faite.

J. Niville  
 J. Fossard

Le dit tout cont soixante deux, le  
 Jeudi dix juillet, onze heures du matin, par  
 devant nous notaire Délégué, Mairie de  
 la Commune de Trilbardou, et officier public de  
 droit civil; sous Comparu publiquement dans  
 la Maison Commune, M. Ernest Adolphe Néaume,  
 âgé de vingt un ans accomplis, Charretier,  
 né à Toulon, Canton et arrondissement de Neaume,  
 Seine et Marne, demeurant à Trilbardou,  
 fils aîné de Félix Augustin Néaume,

N<sup>o</sup> 11.  
 Acte de  
 Mariage  
 Ernest Adolphe  
 Néaume  
 et  
 Lodie Adèle  
 Brachard.  
 10 juillet.



89  
 âgé de cinquante six ans, M. Canovino,  
 et de Virginie Victoire Pignet, âgée de  
 cinquante un ans, sans Profession, demeurant  
 ensemble à Trilbardou, lesquels s'en présente  
 en personne, nous ont déclaré consentir au  
 présent Mariage d'une part, et Lodie  
 Adèle Brachard, âgée de dix neuf ans  
 et demi, Marchande, sans Profession, demeurant à  
 Trilbardou, fille mineure de Aimé François  
 Brachard, âgé de cinquante cinq ans, Perruquier,  
 et de Coe Virginie Diane, âgée de quarant  
 six ans, Marchande, demeurant ensemble  
 audit Trilbardou, lesquels aussi s'en présente  
 en personne, nous ont déclaré consentir au  
 présent Mariage d'autre part. Et tous  
 les ci dessus constaté ainsi qu'il résulte  
 des Actes de Mariage de L'epoux et  
 de L'epouse, qui nous ont été produits, et  
 que nous avons sous les yeux; Lesquels  
 après avoir été paraphés par nous, et  
 sous les parties produisant, l'ont remis annexés  
 au présent acte. Lesquels nous ont requis  
 de procéder à la Publication du Mariage projeté  
 entre eux, en deux les Publications ont été  
 faites en notre Mairie, savoir: Les Dimanches  
 Vingt deux et Vingt neuf Juin dernier,  
 à l'heure de midi. A aucune opposition,  
 audit Mariage ne nous ayant été signifiée,  
 l'époux d'ait à leur Requisition, après  
 avoir donné Lecture de toutes les pièces  
 ci dessus mentionnées, ainsi que que  
 Chapitre six du Code Civil relatif au  
 Mariage; avoir demandé au futur époux

en à de futur épouse, s'ils voulaient de  
prendre pour mari et pour femme, chacun  
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,  
avons déclaré au nom de de lui que le Sieur  
Eugène Eusephile Péquigne, en la  
Personne de Lucile Apollé Brachard, étaient  
unis en Mariage. D'après la loi de  
vingt juillet mil huit cent cinquante, nous avons  
interpellé les deux futurs époux ainsi que les  
personnes présentes autorisant le présent Mariage  
à nous déclarer s'il avait été fait entre eux,  
un Contrat de Mariage; lesquels nous ont  
tous attesté qu'il n'en avait pas été fait.

De qui avons dressé acte sous le  
Champ, en présence de Eugène Benjamin  
Péquigne, âgé de cinquante deux ans, Médecin,  
demeurant à Fublaines, Canton en arrondissement  
de Neauv, Cousin germain de l'époux, de  
Jules Léopold Rabanne, âgé de vingt  
deux ans, Charron, demeurant à Trilbardou,  
frère de l'époux; de Jean Baptiste Humbert  
Basse, âgé de cinquante huit ans, Cultivateur  
demeurant à Trilbardou, grand oncle maternel  
de l'époux, de Pierre François Lefèvre, âgé de  
quarante six ans, Cordonnier demeurant à Combray,  
Canton de Laguy, tuteur et mari, oncle maternel de  
l'époux, et tous quatre témoins majeurs; lesquels  
ont ainsi que les parties contractantes, signé avec  
nous, le présent acte, après lecture faite.

Lesdits acte Brachard Péquigne  
sans trofet Péquigne Riguet

Brachard Pierre Basse  
Péquigne  
Lefèvre  
Riguet

arrêté pour cause de l'absence de  
Emble par M. le Procureur

N. 16.  
Acte de  
Mariage  
de  
Albertine Camille  
Marland.

26 juillet.

18  
En mil huit cent soixante deux, le  
vingt six juillet, dix heures du soir; par devant  
nous Notaire Déclarateur, Maire et officier public  
de la ville civil de Communauté de Trilbardou,  
est comparu Digne Alexandre Marland,  
âgé de quarante deux ans, Marié, demeurant  
à Trilbardou, lequel nous a déclaré que  
l'épouse (lui) a neuf soixante six ans, qu'il  
est né en son domicile sur l'enfant qu'il  
nous présente, et que nous reconnaissons être  
une fille légitime, en la quelle il a donné  
le Diction de Albertine Camille;  
laquelle enfant il a eu de son légitime Mariage,  
avec Urbain Aubert, âgé de quatre huit  
ans, sans Profession, demeurant à Trilbardou  
avec son Mari; Lesdites présentations et  
Déclaration nous ont été faites en présence  
de Jacques François Devost, âgé de  
quarante neuf ans, Cordonnier sur le Canal  
de Lurency, et François Rose Fière, âgé  
de quatre neuf ans, Marié, tous deux  
témoins majeurs demeurant à Trilbardou  
et proches Parents du Déclarant; Lesquels  
ont ainsi que le père de l'enfant, comparé  
et Déclarant, signé avec nous le présent acte  
de Mariage, après lecture faite.

Procureur  
frère D  
Marland

N.º 17.

Acte De  
Naijssance

De  
Georges Louis  
Delaroché,

Le tout.

Fait acte en date des quatre  
mair' mil huit cent quatre vingt dix  
sept huit inscrit à la mairie  
de Paris (sein et. marn.)  
Delaroché Georges Louis dont  
la naissance est constatée par  
l'acte ci conty a contracté  
mariage avec Catharine Louis  
dont mention fait par  
nous maire et offici' de l'Etat  
civil le vingt mair' mil huit

cent quatre vingt dix huit

Dan

mil huit cent soixant deux, Le  
deuxième de dixième, Maire et officier public  
de la dite Ville de la Commune de Villbardou; est  
Comparu Louis Edmund Delaroché, âgé de  
quarante ans, Cultivateur, Demeurant à Villbardou;  
lequel nous a déclaré que le jour d'hui à une heure  
du matin, il lui est né en son domicile un  
Enfant qu'il nous présente, et qui nous  
reconnaissons être de sexe Masculin, et auquel  
il a donné des Prénoms de Georges Louis;

lequel enfant il a eu de son légitime Mariage  
avec Marie Julie Lejeune, âgée de  
vingt deux ans, même Profession que son mari,  
demeurant avec lui à Villbardou; Lesdits  
présentation et déclaration nous ont été faite  
en présence de Jean Louis Gastien, âgé de  
quarante cinq ans, Charroy, et Francis  
Alexandre Pouscal, âgé de quarante deux ans,  
Instituteur, tous deux habitans, lesquels demeurent  
à Villbardou, et proches voisins du Déclarant;  
Lesquels ont avoué que le père de l'enfant  
Comparant et Déclarant, Signe avec nous  
le présent acte de Naijssance, après lecture faite,

Georges Louis Delaroché  
Louis Edmund Delaroché  
Jean Louis Gastien  
Francis Alexandre Pouscal

Dan

mil huit cent soixante deux, Le  
premier Septembre, neuf heures du matin; par  
devant nous Antoine Dedignière, Maire, et

N.º 18.

Acte De  
Naijssance

De  
Marie Camille

Boj.

Le tout.

91  
officier public de l'Etat civil de la Commune  
de Villbardou; par Comparu Pierre Honoré  
Boj, âgé de trente sept ans, Mason  
demeurant à Villbardou; lequel nous a  
déclaré qu'il lui est né en son domicile un  
Enfant, il lui est né en son domicile une  
Enfant qu'il nous présente, et qui nous  
reconnaissons être de sexe féminin, et à laquelle  
il a donné des Prénoms de Marie Camille;  
lequel enfant il a eu de son légitime Mariage,  
avec Marie Clementine Plateaut, âgée de  
thirty ans, sans Profession, demeurant à  
Villbardou avec son mari; Lesdites présentations  
et déclarations nous ont été faites en présence  
de Pierre Louis Pheuve Boj, né le  
soixante cinq ans, Cultivateur sans autre  
père du Déclarant, et Louis Alexandre Boj,  
âgé de vingt deux ans, Menuisier, frère  
dudit Déclarant, tous deux habitans, lesquels  
demeurent à Villbardou; lesquels ont avoué  
que le père de l'enfant Comparant et Déclarant,  
Signé avec nous le présent acte de Naijssance,  
après lecture faite.

Pierre Boj  
Louis Boj

Pheuve Boj

Clementine Plateaut

N.º 19.

Acte De  
Décès

De  
Louis Joseph  
Somerey Pélof.

Le tout.

Dan

mil huit cent soixant deux,  
le seize Septembre, deux heures du soir; par  
devant nous Louis Ferdinand Navire, adjoint  
au Maire, et officier public de l'Etat civil de  
la Commune de Villbardou, pour l'absence du Maire;

son Comparsu André Orléans Debeaupuis,  
 âgé de trente deux ans, M. Ansoyrieu, et  
 Amédée Clément, âgé de trente trois ans,  
 Dominique, tous deux témoins majeurs demeurans  
 à Grilbardou, le premier guide, et le second  
 proche voisin de la défunte, et après nommée,  
 Lesquels nous ont déclaré qu'ils ont vu  
 Josephine Honnée Dély, âgée de cinquante  
 neuf ans en venant, M. Ansoyrieu, née et  
 demeurant à Gressy, Canton de Clav, Souilly,  
 femme en M. Arne, fille des défunts Pierre  
 Hippolyte Dély, et de Genevieve Antonette  
 Dély, en l'époux de Pierre Louis Ceroy,  
 âgé de soixante deux ans, M. Ansoyrieu, demeurant  
 aussi à Gressy; en déclarant à Grilbardou,  
 auquel lieu se sont tenus les serres du Notaire,  
 au lieu André Orléans Debeaupuis, son guide,  
 et premier témoin ci dessus nommé, et après  
 nous être asseés du Dies, avons dressé le  
 présent acte, que les déclarans ont signé avec  
 nous, après lecture faite.

O Debeaupuis, A Clément

Et D. Agnoux

N<sup>o</sup> 20.  
 Acte de  
 Naissance  
 de  
 Abel  
 Doufflard.  
 9 Novembre.

Le jour mil trois cent soixante deux, le  
 neuf Novembre, trois heures du soir, nous avons  
 nous Adolphe Delaguerre, Notaire en  
 office public de la Mairie de la Commune  
 de Grilbardou, et Comparsu Jules Auguste  
 Doufflard, âgé de quarante trois ans, Cultivateur,  
 demeurant à Grilbardou, lequel nous a déclaré  
 que ce jour lui a une femme en venant de M.

il lui est né en son domicile un Enfant  
 qu'il nous présente, et que nous recommandons  
 être du sexe Masculin, et auquel il  
 a donné le Nom de Abel; lequel  
 enfant il a en de son légitime Mariage,  
 avec Adèle Scholastique Lavelley, âgée  
 de quarante ans, même Profession, que son  
 mari, demeurant avec lui à Grilbardou;  
 Lesdits présentans et déclarans nous ont été  
 faits et présentés de Jean Pierre Rose Pailley,  
 âgé de soixante quatre ans, Propriétaire, beau  
 frère du déclarant, et Jean Marie Christophe  
 Lavelley, âgé de cinquante deux ans, aussi Propriétaire  
 proche M. le Duc de Grilbardou, tous deux témoins  
 majeurs demeurant à Grilbardou; Lesquels, sur  
 avis que le père de l'enfant Comparsu et déclarant,  
 s'agit avec nous le présent acte de Naissance,  
 après lecture faite.

Doufflard, D. Agnoux, Doufflard

Et D. Agnoux

N<sup>o</sup> 21.

Acte de  
 Mariage  
 de  
 Pierre Victor  
 Lallemand,  
 et  
 Marie Louise  
 Le Poi.

8 Décembre

Le jour mil trois cent soixante deux, le huit  
 (huit Décembre), trois heures du soir, nous avons nous  
 Louis Auguste Maurice adjoint au Maire de la Commune  
 de Grilbardou, officier public de la Mairie civile, pour le service  
 de M. Arne; son Comparsu publiquement dans la Mairie  
 Commune, Pierre Victor Lallemand, âgé de trente  
 deux ans en venant, Charretier, né à M. Ansoyrieu,  
 Canton de Dammarcy, femme en M. Ansoyrieu, demeurant à  
 Grilbardou; fils majeur des défunts Pierre Victor  
 Lallemand, et de Marie Marguerite de France,  
 et veuf de Genevieve Marie Chetier, décédée à  
 M. Ansoyrieu, d'une part. Et Marie Louise

Le Roi, âgé de vingt six ans quatre mois,  
Douxier, né à Blagnac, Département du  
Pyrénées, demeurant de pair à Villeneuve, Canton  
de Meaux depuis moins de six mois, et de  
Proix à Pont Labbe, Département du Finistère,  
fille majeure de François de Roi, âgé de  
deux ans, pourvu de son auctorité  
Pont Labbe, en consentant au présent mariage,  
ainsi qu'il résulte de son acte en brevet, fait  
en passé à Pont Labbe, en l'étude en pas  
sant Maître Euzel, Herault, et son collègue  
Notaires à Pont Labbe, (Finistère) en date  
du six Novembre mil huit cent soixante deux,  
enregistré et scellé, qui nous a été produit, et  
que nous avons sous les yeux; lequel après avoir  
été paraphé par nous, et par la partie procédante,  
restera annexé au présent acte, et le dit  
Maire de Meaux Polard d'autre part. Le tout est  
ci dessus constaté ainsi qu'il résulte des Actes  
de naissance de L'époux et de L'épouse, ainsi que  
les actes de décès des père et mère, et de la  
première femme de L'époux, ainsi que l'acte de  
décès de la mère de L'épouse, qui nous ont été  
produits, et que nous avons sous les yeux; lesquels  
après avoir été paraphés par nous, et par la  
partie procédante, restant annexés au  
présent acte. D'après la loi du six juillet  
mil huit cent cinquante, nous avons interpellé  
les deux futurs époux, à moins déclarer s'il avoit  
été fait l'entier usage du Contrat de mariage,  
lesquels nous ont attesté qu'il n'en avoit pas  
été fait. Lesquels nous ont requis de procéder à la  
celebration du mariage projeté entre eux, et

13  
dans les Publications ont été faits en notre Mairie  
Les Dimanches vingt trois et trente Novembre  
dernier, et le Samedi de midi, et aussi en celle  
de Pont Labbe, savoir les Dimanches neuf  
et dix Novembre aussi dernier, d'après un  
Certificat délivré par Monsieur Le Maire de  
Pont Labbe, en date du six Novembre  
aussi dernier, lequel après avoir été aussi  
paraphé par nous, et par la partie procédante  
restera annexé au présent acte. A nous  
opposés au mariage ne nous ayant été  
signifié, faisant droit à leur réquisition;  
après avoir donné lecture de toutes les pièces  
et de ceux mentionnés, ainsi que du Chapitre  
six du Code Civil relatif au mariage;  
avons demandé au futur époux et à la  
future épouse, s'ils voulaient se prendre pour  
Mari et pour femme; Chacun d'eux ayant  
répondu séparément et affirmativement,  
avons déclaré au nom de la loi, que le  
Sieur Pierre Victor Pallequin, et la  
Demoiselle Marie Anne de Roi, étaient  
unis en mariage. De quoi avons dressé  
acte sous le Château de province de Pierre  
honore Roy, âgé de trente huit ans, Nécessaire  
beau fils de L'époux; de François Alphonse  
Vaudoual, âgé de quarante deux ans  
Instituteur, ami de L'époux; de  
Alphonse Charpentier, âgé de quarante  
neuf ans, Maçon, et de  
Julien Caverrier, âgé de quarante  
neuf ans, Maçon, tous deux  
amis de L'époux, et tous quatre  
demeurant à Erilbardou, et témoins majeurs

Lesquels ont ainsi que les parties Contractantes  
Signé avec nous le présent acte, après  
lecture faite excepté Depoux qui n'en a déclaré  
ne savoir signer.

Plattant  
b. Jay Charpentier

*(Signature)*  
Mauricey

Par mil huit cent soixante deux

Le vingt huit Décembre mil huit cent soixante deux, par  
Devant nous Adolphe Dehiquiere, Notaire en  
affaires publiques de l'Etat civil de la Commune  
de Villardou, sous Compromis Jean Pierre  
Xervelle, âgé de cinquante trois ans, D'abord  
de Poisson, et ensuite Origine Debaaupuis,  
âgé de trente deux ans, Nantais, et son  
légitime majeur Resourant à Villardou, et  
proches voisins du lieu du lieu du ci  
après nommé; Lesquels nous ont déclaré que  
Leon Chapelle, âgé de vingt cinq ans et  
demi, peinte en parchments Resourant à  
Poissy, et de son défunt Etienne Chapelle,  
et de son défunt Genesime Imbault, et s'est de  
Ormeau Diagon, résidant à Poissy, a été  
lucré par eux (D'abord) sur le territoire de  
Celle Commune, situé le born de Louve, aujourd'hui  
à l'heure de midi, et après nous être assuré  
de ce décès, avons dressé le présent acte, que les  
Déclarants ont signé avec nous, après lecture faite

*(Signature)* Debaaupuis  
*(Signature)* P. G. Gignoux

N<sup>o</sup> 22.  
Acte de Décès  
de  
Leon Chapelle,  
28 Décembre.

Clos en arrêté le Présent Notaire, par  
Nous Marie De la Commune de Villardou  
Notaire, Le jourd'hui Trente un Décembre,  
mil huit cent soixante deux.  
*(Signature)*

Trilbardou

Cable Alphabétique des Actes  
Continu au Present Registre.

Naissances.

N <sup>o</sup> ordre	N <sup>o</sup> Regis	Noms et Prénoms.	Date	
			des Actes.	de Naissances.
1	20.	Boufflerd Abel	9 Mars	9 Mars
2	4.	Boutier Lion Alexandre	14 Mars	14 Mars
3	17.	Delaroche Georges Louis	2 Juin	2 Juin
4	9.	Dubois Charles Augustin	2 Juin	2 Juin
5	13.	Faurain Amelie Julie	28 Juin	28 Juin
6	18.	Foy Marie Camille	21 Juin	17 Mars
7	10.	Garniquy Marie Olympie	8 Juin	8 Juin
8	3.	Germain Emile	3 Mars	2 Mars
9	11.	LeDon Anoué	10 Juin	11 Juin
10	6.	Marland Albertine Camille	26 Juillet	26 Juillet
11	1.	Mairey Marie Alexandrine	24 Mars	24 Mars
12	14	Milville Léon Arnie	6 Juillet	7 Juillet
13	1.	Péan Louise Adrien	8 Janvier	18 Janvier
14	8.	Poyet Alexandre Joseph	2 Mars	28 Mars

Mariages.

N <sup>o</sup> ordre	N <sup>o</sup> Regis	Noms et Prénoms.	Date	
			des Actes.	des Mariages. de Dec.
1.	2.	Bouvier Auguste Charrapertier Ledehine Honorine	3 Mars.	3 Mars
2.	21.	Blatteaux Pierre Victor Le Roi Marie Louise	8 Décembre	8 Décembre
3.	15.	Polanne Ernest Phéophile Brachard Lucie Adèle	10 Juillet	10 Juillet

Décès.

1	22	Chapelle Léon	28 Mars	28 Mars
2	7.	Charbon Alexandre Hippolyte	19 Mai	19 Mai
3	19	Dély Marie Joséphine Emérie	16 Mars	16 Mars
4	6.	Durquet Eleonore Melanie	16 Avril	16 Avril
5	12	Dinari Hippolyte Marie	26 Juin	27 Juin

Récapitulation

Naissances 14.

Mariages 3.

Décès 5.

Total 22 Actes

Certificé sincère et véritable par nous Maire de la Commune  
de Villars-sur-Sousignin, Ce jourd'hui le 1<sup>er</sup> Janvier, mil  
huit cent soixante trois. / D<sup>o</sup> Daigne